

# *Retalutage du massif de déchets et déviation du cours d'eau du Bartassec*

Première phase des travaux hydrauliques  
sur l'entrée sud de Cahors



**jeudi 22 mai à 15h15**

Brousseyras - Route de Montcuq - Cahors

## **Contact presse**

Direction de la communication Ville de Cahors / Grand Cahors  
05 65 20 87 20

# *Sommaire*

Communiqué de presse	p. 3
Historique du site de Brousseyras	p. 4
Première étape des travaux de résolution hydraulique	p. 5
Des déchets stockés durant plusieurs décennies	p. 6
La réhabilitation de la décharge	p. 6
Calendrier et détail des travaux	p. 8

*Crédits photos : photothèque Ville de Cahors / Grand Cahors - Eure-k, Suez consulting, IGN - Geoportail*

# Communiqué de presse

Zone commerciale historique, la route de Toulouse, entrée au sud de la ville de Cahors, a été à plusieurs reprises, confrontée à d'importantes crues. Les exemples marquants de ces épisodes sont les inondations de janvier 1996 et juin 2010 où de nombreux biens se sont retrouvés piégés par la montée des eaux.

En 2004, la route de Toulouse a été classée en zone rouge du Plan de prévention des risques d'inondation.

*L'entrée sud de Cahors, l'une des trois Grandes opérations d'urbanisme de France*

En juillet 2022, un Projet partenarial d'aménagement a été signé. Cet outil engage les signataires - à savoir l'État, le Grand Cahors, les communes de Cahors, Le Montat, Labastide-Marnhac, l'Établissement public foncier d'Occitanie, l'Établissement public territorial du bassin du Lot et l'Agence de l'eau Adour-Garonne - en faveur de la réalisation d'une opération d'aménagement ambitieuse permettant tout à la fois de limiter l'exposition des personnes et des biens au risque et de donner un nouveau visage à cette entrée de ville.

En décembre 2024, le projet de réaménagement de la route de Toulouse est devenu « Grande opération d'urbanisme ». Il s'agit d'une reconnaissance nationale permettant au Grand Cahors de bénéficier d'outils facilitants dans le cadre du projet de réaménagement. Seulement trois opérations en France relèvent d'une « Grande opération d'urbanisme ».

Dans une perspective de révision du Plan de prévention des risques d'inondation, des études hydrauliques ont été menées afin de dimensionner le recalibrage du cours d'eau. Une étude de renouvellement urbain permet, de son côté, de définir des prescriptions en termes architectural, de circulation et de mobilités sur la route de Toulouse et les voies adjacentes.

*Travaux hydrauliques sur l'entrée sud : c'est parti !*

Au sein de la vallée du Bartassec, la régularisation administrative de fermeture de l'ancienne décharge de Brousseyras est en cours. Le Grand Cahors engage à ce titre des travaux qui contribueront à résoudre la problématique des inondations du ruisseau du Bartassec et à mettre aux normes environnementales le site.

Les travaux qui viennent de débuter consisteront, après débroussaillage, à terrasser le massif de déchets, à l'étanchéifier et à le séparer du lit du cours d'eau repositionné par des enrochements en pied de talus. Ce chantier constitue la première étape des travaux de résolution hydraulique de l'entrée sud de Cahors.

# *Historique du site de Brousseyras*

Zone commerciale historique, la route de Toulouse, entrée au sud de la ville de Cahors, a été à plusieurs reprises, confrontée à d'importantes crues. Les exemples marquants de ces épisodes sont les inondations de janvier 1996 et juin 2010 où de nombreux biens se sont retrouvés piégés par la montée des eaux.

En 2004, la route de Toulouse a été classée en zone rouge du Plan de prévention des risques d'inondation.

En juillet 2022, un Projet partenarial d'aménagement a été signé. Cet outil engage les signataires - à savoir l'État, le Grand Cahors, les communes de Cahors, Le Montat, Labastide-Marnhac, l'Établissement public foncier d'Occitanie, l'Établissement public territorial du bassin du Lot et l'Agence de l'eau Adour-Garonne - en faveur de la réalisation d'une opération d'aménagement ambitieuse permettant tout à la fois de limiter l'exposition des personnes et des biens au risque et de donner un nouveau visage à cette entrée de ville.

En décembre 2024, le projet de réaménagement de la route de Toulouse est devenu « Grande opération d'urbanisme ». Il s'agit d'une reconnaissance nationale permettant au Grand Cahors de bénéficier d'outils facilitants dans le cadre du projet de réaménagement. Seulement trois opérations en France relèvent d'une « Grande opération d'urbanisme ».

Dans une perspective de révision du Plan de prévention des risques d'inondation, des études hydrauliques ont été menées afin de dimensionner le recalibrage du cours d'eau. Une étude de renouvellement urbain permet, de son côté, de définir des prescriptions en termes architectural, de circulation et de mobilités sur la route de Toulouse et les voies adjacentes.

Au sein de la vallée du Bartassec, la régularisation administrative de fermeture de l'ancienne décharge de Brousseyras est en cours. Le Grand Cahors engage à ce titre des travaux qui contribueront à résoudre la problématique des inondations du ruisseau du Bartassec et à mettre aux normes environnementales le site. Celui-ci a accueilli une décharge de déchets non dangereux à partir de 1976 puis différentes activités de transit de déchets, de déchetterie publique et est actuellement employé pour le transit de déchets de collecte sélective par le Grand Cahors vers le centre de tri du Syded du Lot.

Plusieurs dates ont marqué l'histoire de Brousseyras :

- décembre 1975 : autorisation d'exploitation
- janvier 1976 à juin 1993 : décharge d'ordures ménagères
- juin 1994 à mars 2014 : déchetterie communale
- janvier 2003 à ce jour : installation de transit de déchets ménagers recyclables
- 2018 et 2021 : réalisation des études préalables à la réhabilitation par le bureau d'études Safège
- septembre 2019 : arrêté préfectoral
- 2020 : dossier de cessation d'activités par le bureau d'études Safège
- janvier 2024 : arrêté préfectoral d'actualisation des prescriptions relatives à une installation de stockage de déchets

Les travaux sont engagés sur un site occupé puisque les activités des services du Grand Cahors et du Département du Lot seront maintenues en lieu et place durant les travaux.

# *Première étape des travaux de résolution hydraulique de l'entrée sud*

La remise à ciel ouvert du ruisseau du Bartassec, à hauteur de Brousseyras, sur environ 400 mètres constitue la première étape de la résolution de la problématique hydraulique de l'entrée sud de Cahors. La particularité de l'ancienne décharge étant qu'elle a été exploitée en remblaiement du lit majeur et mineur du ruisseau du Bartassec, intégralement busé sous les déchets. Ce dalot\* souterrain est aujourd'hui partiellement effondré. Lors de fortes pluies, la majeure partie des écoulements ne pouvant plus transiter par ce conduit défectueux, l'eau s'accumule en amont du massif de déchets, se déverse dans le fossé longeant la route départementale, inonde la zone située entre le massif et le talus ferroviaire et déborde sur la route départementale.

L'un des objectifs majeurs de cette phase du projet consiste à assurer le passage de la crue centennale jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Lacoste, en aval de la voie ferrée. Les travaux d'élargissement du lit du ruisseau du Bartassec de presque un mètre et d'abaissement du fossé le long de la route départementale permettront ainsi de se prémunir face à l'aléa des crues très présent sur cette entrée de ville, comme en témoignent les inondations fréquentes de la route départementale en cas de très fortes pluies.

Ces travaux permettront, par ailleurs, de supprimer le busage existant sous le massif de déchets, long de 330 mètres. Le nouveau tracé du cours d'eau, contournant le massif, contribuera à réduire considérablement les risques d'infiltration des lixiviats\*\*, une fois le dalot condamné. Par ailleurs, la réhabilitation du dôme de déchets prévoit, pendant le chantier, un dispositif de drainage et de collecte des poches de lixiviats interceptées, en vue de leur stockage temporaire puis de leur évacuation du site.

Le projet de restauration du Bartassec prévoit la renaturation complète du nouveau lit du cours d'eau à l'aide de techniques de génie végétal, appliquées sur l'ensemble de la section concernée.

\* dalot : ouvrage hydraulique permettant de canaliser l'écoulement des eaux

\*\* lixiviat : tout liquide s'écoulant d'une décharge

# Des déchets stockés durant plusieurs décennies

Le site de Brousseyras est propriété du Grand Cahors. Le Département du Lot utilise le site au titre d'un bail emphytéotique. Entre les années 1970 et 1994, le lieu ayant servi de décharge, des déchets ont été stockés composant aujourd'hui un massif conséquent. Le tonnage global enfoui pendant la période d'activité du site a été évalué à 360 000 tonnes de déchets. Ils sont de classe 2 - les déchets étant classés en trois classes : classe 1 pour les déchets dangereux, classe 2 pour les déchets banals et classe 3 pour les déchets inertes.

Il s'agissait ici des ordures ménagères et des encombrants collectés à l'échelle de la ville de Cahors. Outre l'enfouissement d'ordures ménagères, des déchets industriels et artisanaux et des déchets verts ont été admis sur le site.

Les résultats des analyses d'échantillons prélevés par Apave, groupe spécialisé dans la maîtrise des risques, montrent globalement une forte proportion de déchets inertes non dangereux (70 à 98%) dans l'ensemble des fouilles.

Lors de la fermeture de la décharge, les travaux de réhabilitation engagés ont consisté en l'apport de terre végétale sur l'ensemble de la zone de dépôts sur une couche d'entre 10 et 50 cm.

L'activité de stockage de déchets est aujourd'hui arrêtée, le Grand Cahors a donc pris la décision de réhabiliter le site dans le cadre d'une procédure de cessation réglementaire d'activité.

## La réhabilitation de la décharge

Le projet de réhabilitation prévoit une réduction des emprises de la décharge avec reprofilage des talus.

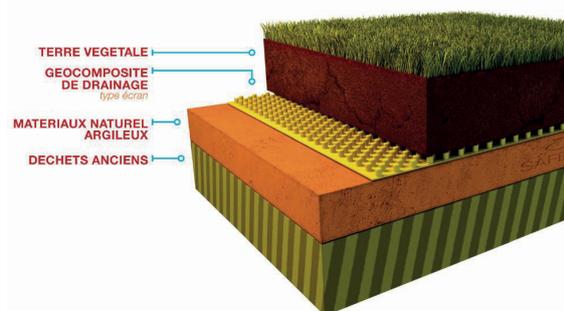
Par ailleurs, les travaux de requalification du ruisseau du Bartassec vont réduire l'emprise de la décharge, notamment sur sa partie Nord. Le reprofilage des talus, en cohérence avec le projet de recalibrage du cours d'eau, consistera à adoucir les talus et à les mettre en retrait afin de permettre la création du réseau de gestion des eaux et le passage d'engins d'entretien de curage.

Dans un souci de gestion vertueuse du chantier favorisant le réemploi et d'optimisation financière, les travaux de terrassement seront réalisés en valorisant les broyats de déchets organiques du site et en les réemployant pour le retalutage. La hauteur du massif sera également limitée dans un souci d'intégration paysagère.

Les zones réaménagées seront couvertes par de la géomembrane en partie basse, jusqu'à hauteur supérieure au niveau d'une crue centennale. Au sommet, une bande de roulement en granulats recouvrira une couche de terre.

La réhabilitation du site nécessite aussi que soit gérée l'évacuation des lixiviats. L'ancienne décharge ne recevant plus d'ordures ménagères depuis 1993, cela signifie que la lixiviation des déchets s'effectue depuis 31 ans. Les lixiviats présents sont récupérés par drainage gravitaire jusqu'à un point de relevage endigué et bâché.

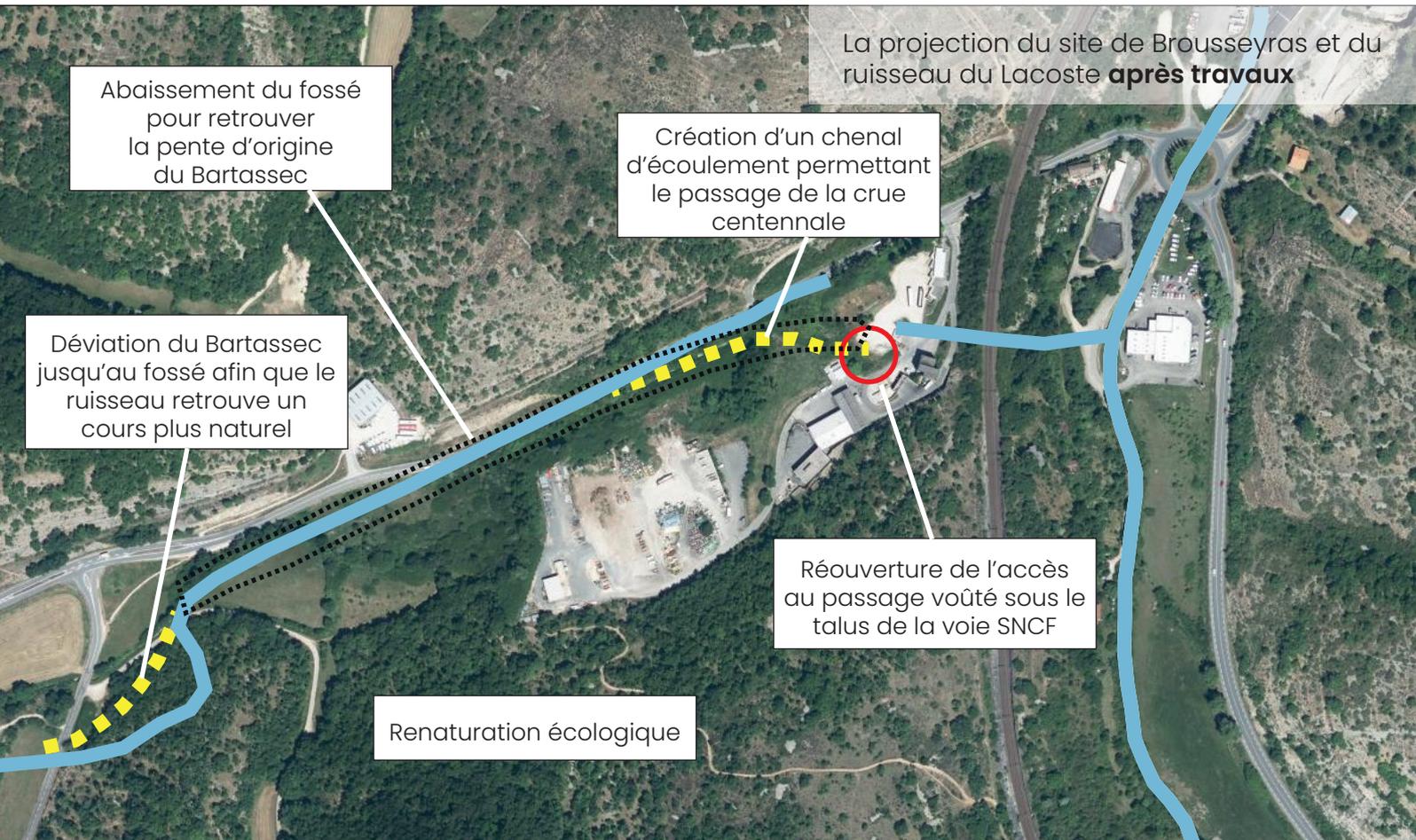
Un réseau de drainage de la zone « déchets » différencié des eaux de ruissellement et un bassin de collecte de ces eaux sont mis en place. Un suivi des lixiviats est assuré, via des analyses réalisées deux fois par semaine, durant toute la durée du chantier.





Le site de Brousseyras et le ruisseau du Lacoste **actuellement**

Passage du ruisseau du Lacoste dans un dalot partiellement effondré



La projection du site de Brousseyras et du ruisseau du Lacoste **après travaux**

Abaissement du fossé pour retrouver la pente d'origine du Bartassec

Déviations du Bartassec jusqu'au fossé afin que le ruisseau retrouve un cours plus naturel

Création d'un chenal d'écoulement permettant le passage de la crue centennale

Réouverture de l'accès au passage voûté sous le talus de la voie SNCF

Renaturation écologique

# Calendrier et détail des travaux

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge seront réalisés en plusieurs étapes, la première consiste en une vaste opération de débroussaillage, de défrichements nécessaires au niveau des talus et des zones végétalisées et en l'installation de bassins pour la gestion des eaux depuis la mi-mai. L'un sert à récupérer les éventuels poches de lixiviats qui pourraient émerger au fil du chantier. Ces écoulements se déverseront dans le bassin avant d'être évacués du site par le biais d'un système de pompage. L'autre bassin permet de dissiper l'énergie du ruisseau en cas de crue avant de rebasculer les eaux dans le dalot. Ce système permet de limiter les risques de crue en phase chantier.

Seront ensuite déplacés, en fonction de l'avancement du chantier, les matériaux et stocks des services du Grand Cahors et du Département du Lot qui ont leurs locaux sur le site de Brousseyras.

Le réaménagement du site sera ensuite séquencer en plusieurs phases et en plusieurs tronçons, entre mi-mai et octobre.

## *Phase 1 :*

- Mi-mai à début juin : décapage et tri des matériaux sur le talus et terrassement des déchets en déblai/remblai par tronçon,
- Juin : réalisation du fossé drainant en pied de talus et mise en place de la couche de forme avant l'étanchéification,
- Fin juin à fin juillet : pose de l'étanchéité, mise en place des enrochements en pied de talus et restitution de la zone Est aux équipes sur place.

## *Phase 2 :*

- Août : décapage et tri des matériaux sur le talus et terrassement des déchets en déblai/remblai par tronçon,
- Début septembre : réalisation du fossé drainant en pied de talus et mise en place de la couche de forme avant l'étanchéification,
- Fin septembre : pose de l'étanchéité, mise en place des enrochements en pied de talus et restitution de la zone Est aux équipes sur place,
- Début octobre : reprise de la voirie.

Les travaux hydrauliques se dérouleront directement à la suite du réaménagement du massif de déchets.

- Consultation entreprises : juin-juillet 2025
- Préparation des travaux : mi-septembre à mi-octobre
- Travaux : mi-octobre 2025 à mi-janvier 2026

S'agissant des potentialités du site, des analyses sont en cours concernant la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques au sol et sur les bâtiments. Le sol étant constitué d'éléments instables, seules les études permettront de vérifier la faisabilité technique d'une telle implantation.